

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 4

Septembre 2011

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

SOMMAIRE

Éditorial
Les séances du Conseil
Congé férié
3^e échéance de taxe
Collecte des résidus dangereux
Horaire des collectes
Avis publics
Services municipaux
Chroniques
Organismes
Loisir et culture
Transport collectif

ÉDITORIAL

Bilan de l'été, début de l'automne.

L'été est presque fini. Cette période de l'année qui, pour la plupart des gens, rime avec vacances a été très remplie pour toute votre équipe municipale. Plusieurs travaux ont été réalisés au cours des derniers mois. Que l'on pense à la vidange de l'un des étangs du site de traitement des eaux usées; à l'installation de deux passages piétonniers (un face au Centre Polyvalent des Aînés et un sur la route Neigette face à la rue Lavoie); à la réalisation du nouveau développement de la rue Langlois qui peut accueillir vingt-neuf nouvelles résidences; au remplacement du ponceau du ruisseau Banville sur la rue Principale Ouest; au transport collectif qui débutera le 1^{er} septembre. Tous ces travaux s'ajoutent à la routine habituelle de l'été (l'entretien des routes et des espaces verts, la saison de soccer qui vient de se terminer avec de très belles réussites pour nos jeunes et le camp de jour qui a accueilli plus de 100 enfants).

Un gros merci à tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de ces projets.

Je vous souhaite un bel automne et assistez nombreux aux activités offertes.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 4, 6, 18 juillet et 1^{er} août

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt numéro 403-2011 concernant la reconstruction du ponceau du ruisseau Banville. (Rés. 2011-07-75)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer les contrats de vente des terrains de la rue Langlois. (Rés. 2011-07-76)

Les élus municipaux autorisent un crédit de 2 000 \$ à chacun des nouveaux propriétaires qui signeront une offre d'achat avant le financement permanent du règlement d'emprunt concernant les terrains de la rue Langlois. (Rés. 2011-07-77)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'un employé comme inspecteur en bâtiment pour la période estivale. (Rés. 2011-07-78)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'une employée comme agente de secrétariat pour la période estivale. (Rés. 2011-07-79)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'étudiants pour le camp de jour 2011. (Rés. 2011-07-80)

Les élus municipaux autorisent l'embauche d'un employé pour le remplacement d'un congé maladie pour le poste de secrétaire-trésorier adjoint/directeur adjoint. (Rés. 2011-07-81)

Les élus municipaux confirment au MDDEP qu'aucune construction résidentielle ne sera permise dans la bande de protection riveraine du cours d'eau Germain-Roy (nouveau développement rue Langlois). (Rés. 2011-07-82)

Les élus municipaux procèdent au renouvellement des assurances collectives des employés avec la compagnie d'assurances SSQ Groupe Financier. (Rés. 2011-07-83)

Les élus municipaux renoncent à une mainlevée sur une clause résolutoire. (Rés. 2011-07-84)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports du Québec de démolir le pont P-06380 et non de le soustraire de son inventaire afin d'éviter que nous ayons la responsabilité de le démolir dans les années à venir (pont sur le chemin de la rivière Neigette). (Rés. 2011-07-85)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de ne pas accorder la demande concernant la vente du lot 4 006 116. (Rés. 2011-07-86)

Les élus municipaux appuient la demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour des travaux sur le lot 3 201 347. (Rés. 2011-07-87)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte progressif pour le programme PRÉCO (asphalte). Rés. 2011-07-88)

Les élus municipaux demandent à l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée » de préparer une soumission pour la reconstruction du ponceau du ruisseau Banville situé sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2011-07-89)

Les élus municipaux s'engagent à respecter la programmation des travaux dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. (Rés. 2011-07-90)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée » au montant de 397 710 \$, taxes incluses pour la reconstruction du ponceau du ruisseau Banville. (Rés. 2011-07-91)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée » au montant de 675 713,09 \$ plus taxes pour les travaux du nouveau développement résidentiel de la rue Langlois. (Rés. 2011-08-96)

Les élus municipaux autorisent la fermeture de la route du Fourneau-à-Chaux en période hivernale. (Rés. 2011-08-97)

Les élus municipaux demandent un arrêt supplémentaire au coin des rues de la Gare et Principale Ouest dans le dossier du transport collectif. (Rés. 2011-08-98)

Une consultation publique est tenue concernant le règlement 402-2011 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicable les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-08-99)

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le mardi 6 septembre 2011.

Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil pour l'année 2011 : 3 octobre - 7 novembre - 5 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel

Responsable de la mise en page : Richard Ruest

Impression : Impressions L P Inc.

Prochaine parution : octobre 2011

Tombée des articles : 20 septembre 2011

Courriel : municipalite@stanacllet.qc.ca

Site web : www.stanacllet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.

Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le centre communautaire seront fermés le lundi 5 septembre en raison de la fête du Travail.

TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

La troisième échéance de taxes est prévue pour le jeudi 8 septembre 2011. Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts ce jeudi de 8 h 30 à 18 heures sans interruption.

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Il y aura collecte des rebuts dangereux le 17 septembre à compter de 9 heures à l'édifice des travaux publics de Rimouski,

situé au 475, 2^e Rue Est. Si vous avez des huiles, des décapants, vieux ordinateurs, piles, bonbonnes de propane, etc. Ce sera le moment idéal pour vous en départir.

Nous vous encourageons fortement à participer à cette collecte afin d'éviter que des produits dangereux se retrouvent au dépotoir ou encore pire, dans la nature un peu partout. Vous devez apporter une pièce d'identité afin de prouver que vous êtes de Saint-Anaclet. Surveillez les journaux locaux, il en sera question dans les prochains jours.

HORAIRE DES COLLECTES

Retour à l'horaire d'automne. Les ordures seront ramassées à toutes les deux semaines à partir de la semaine du 18 septembre 2011.

Les bacs doivent être placés sur le bord de la rue avec les roues vers la maison si vous ne voulez pas retrouver votre bac la tête en bas...

septembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-05 portant sur l'implantation d'un jumelé à l'intérieur des marges arrières aux 15 et 17 rue Langlois.

Cette dérogation mineure consiste à permettre un empiètement de 0,24 mètre et de 0,15 mètre dans la marge arrière.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-03 portant sur l'implantation du garage attenant au 4, rue Pineau.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que le garage attenant excède de 3,09 mètres le mur avant de la résidence.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-04 portant sur l'agrandissement de la résidence du 210, rue Principale Ouest dans la marge avant de la rue Julien.

Cette dérogation mineure consiste à permettre un empiètement de 2,5 mètres dans la marge avant.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2011-06 portant sur la construction d'un garage privé attenant au 61, rue Ross.

Cette dérogation mineure consiste à permettre un excédent de 11,44 mètres carrés aux 80 mètres carrés de superficie permise pour les bâtiments accessoires.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de septembre 2011.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Sortie côté jardin...

Il pleut... Élise et Louis ne savent plus à quoi jouer. « Maman, que pourrait-on faire? » Maman a alors une idée : « On va dessiner ». Dessiner quoi? Un plan de la maison. Ça s'appelle un plan d'évacuation. Ça se fait en famille, les grands et les petits ensemble. D'abord, il faut dessiner la maison. Un carré, un rectangle. Il y a deux ou trois étages? On va dessiner chacun d'eux. Commençons par le rez-de-chaussée. Une fois que les quatre murs extérieurs sont faits, on trace les divisions des pièces. La chambre de Louis, celle d'Élise, la chambre de papa et de maman, la cuisine, le salon, le bureau, toutes les pièces de l'étage. Il faut ajouter les fenêtres et les portes. Voilà, c'est fait.

Maintenant, si on devait évacuer rapidement la maison, par où sortirait-on? Il faut au moins deux sorties pour chaque étage. On se rend dehors par la porte de devant et par celle de derrière. Bravo! Il faut l'indiquer sur le croquis par des flèches. Et quand c'est urgent et qu'il n'y a pas d'autre choix, on a même le droit de sortir par les fenêtres. Nous, on demeure au rez-de-chaussée. Mais ceux qui demeurent au premier étage d'un bâtiment devraient posséder une échelle de secours pliante. Il y a des avertisseurs de fumée dans la maison. Maman demande à Élise et à Louis de les trouver et de les dessiner sur le croquis. Oh! Pas de chicane! De toute façon, il y en a deux à dessiner, un par étage. Comme nous possédons un extincteur portatif, il faut aussi indiquer son emplacement sur le plan. Il ne manque qu'une chose sur le plan : le point de rassemblement. Pourquoi un point de rassemblement? Afin de s'assurer que tout le monde est bien sorti. De cette façon, les pompiers ne chercheront pas quelqu'un pour rien dans la maison. Alors, où va-t-on s'il y a un incendie et qu'il faut fuir la maison? Les enfants ont choisi la cour avant de leur voisin d'en face, M. Tremblay. Juste sous le bouleau. Excellent choix. Il est préférable d'aller devant la maison afin que les pompiers nous trouvent facilement et de l'autre côté de la rue pour ne pas nuire à leur travail.

Bon! Le jeu n'est pas terminé : il faut s'exercer à évacuer. Élise et Louis vont dans leur chambre. Maman fait alors sonner l'avertisseur de fumée. C'est une bonne occasion de le vérifier. C'est le branle-bas de combat. Les deux enfants sortent à la course, c'est à qui sera dehors le premier. Ils vont sous l'arbre du voisin, ça c'est bien. Mais pour le style, on repassera! Maman fait revenir les deux marathoniens. On doit recommencer. Mais auparavant, des précisions s'imposent. D'abord, s'il y a de la fumée, on doit marcher à quatre pattes, le long des murs, la tête relevée. Ensuite, on tâte la porte du revers de la main pour s'assurer qu'elle n'est pas chaude et qu'on peut l'ouvrir sans danger. Si elle est chaude, on emprunte une autre sortie. On ferme la porte derrière soi en sortant de la pièce et on se dirige vers l'extérieur de la maison. On ne perd surtout pas de temps à trouver sa poupée préférée ni son toutou. On peut facilement les remplacer, pas les enfants! Et personne ne se cache sous son lit ou dans la garde-robe. Une fois dehors, on se rend au point de rassemblement et on attend les autres. C'est maman ou papa qui va aller composer le 9-1-1 chez M. Tremblay. Et personne ne retourne dans la maison en flammes. C'est trop dangereux. Si quelqu'un est resté prisonnier à l'intérieur, on avertit les pompiers. Ils sont équipés pour aller chercher la personne qui manque à l'appel.

Les enfants oublient vite. Les adultes aussi. C'est pourquoi il faut s'entraîner à évacuer son domicile souvent, au moins deux fois par année. Toute la famille doit participer au jeu de l'évacuation. C'est important de savoir de quel côté sortir. Côté cour ou côté jardin?

Source <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>

Normand Heppell, Directeur du service incendie

Contact page 5

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Utilité des règlements d'urbanisme

Les règlements, c'est bien connu, n'ont pas toujours la faveur populaire ! Ceux qui concernent l'urbanisme ne font pas exception. Pourtant, on oublie parfois que, pour les municipalités, les règlements d'urbanisme constituent un outil pour contrôler les usages et pour planifier des développements. En effet, ces règlements précisent les modalités des usages permis dans différents secteurs de la municipalité, afin d'assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé adopté par la MRC. L'objectif étant une cohabitation la plus harmonieuse possible des occupants des différents secteurs, ce qui implique le respect des usages autorisés. Pour les contribuables, les règles d'urbanisme constituent des contraintes mais elles confirment aussi des droits.

La plupart des dérogations aux règlements d'urbanisme découlent d'un manque d'information ou d'une négligence de faire une démarche pour une demande de permis qui assure la conformité des usages et pour respecter les droits de son voisinage. Une précaution élémentaire consiste à s'informer auprès de l'inspectrice en bâtiment et en environnement au bureau municipal et, s'il y a lieu, à demander un permis avant d'entreprendre des travaux quels qu'ils soient.

Je vous présente quelques extraits d'un des règlements municipaux concernant les animaux portant le numéro 286-2002 en vigueur depuis le 25 mars 2002.

Article 2 :

Définitions

Animal : signifie tout animal domestique habituellement admis pour la compagnie des personnes tel que le chien, le chat, mâle ou femelle, qu'il soit jeune ou adulte.

Ici, on doit comprendre qu'un poulailler, qu'un clapier, qu'une bergerie ou tout autre bâtiment abritant des animaux de ferme font partie de l'usage agricole qui n'est autorisé que dans certaines zones et particulièrement à l'extérieur du périmètre urbain.

Article 14

Nombre de chiens permis

- 14.1 Pour les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le nombre maximal de chiens permis par unité d'habitation est de deux (2).
- 14.2 Pour les zones situées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le nombre maximal de chiens permis par unité d'habitation est de trois (3).
- 14.3 Pour l'application du présent article, les animaux de compagnie de moins de quatre (4) mois ne sont pas comptés dans le nombre d'animaux permis.
- 14.4 Une portée de chiens peut être gardée durant une période de quatre (4) mois suivant la naissance sans que le gardien ne contrevienne au présent règlement.
- 14.5 Tout gardien de chiens qui ne respecte pas le nombre maximal de chiens permis, en excédant ce nombre, devra se procurer une licence de chenil conformément à l'article 13.

Pour plus de renseignements veuillez communiquer avec Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement au numéro 418 723-2816.

TRANSPORT COLLECTIF POUR LES CITOYENS DE SAINT-ANACLET DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE

Un service de transport collectif entre les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette est offert depuis le 1^{er} septembre avec un arrêt secteur coin Principale et de la Gare (plus précisément, l'arrêt se situe dans le stationnement entre l'église et le centre communautaire). Le stationnement incitatif est au aussi situé entre l'Église et le Centre communautaire.

Sept jours sur sept, deux autobus se déplacent en simultanée entre les MRC et ce **entre 6 h 45 et 9 h 20 le matin** et **entre 16 h 15 et 18 h 30 en fin de journée**.

Les autobus effectuent des **arrêts aux endroits suivants** :

- Hôpital régional – Rimouski; Parc de La Gare (Rimouski); Carrefour Rimouski; Cité des achats; Pavillon multifonct. Pointe-au-Père
- **St-Anaclet-de-Lessard (Miralis, rue des Fabricants) & (coin Principale et de la Gare)**
- Ste-Luce (Resto Chez Dan); Parc industriel de Mont-Joli; Carrefour giratoire Mont-Joli (Ultramar/Tim Hortons); CSSS de La Mitis; Hôtel-de-Ville de Mont-Joli; Institut Maurice-Lamontagne

L'utilisateur doit **réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5\$ par déplacement**, payable à l'embarquement. Les personnes qui souhaitent utiliser le service régulièrement peuvent également se procurer un livret de 10 billets ou un laissez-passer mensuel. **Pour information et effectuer une réservation, communiquez avec le TAC de La Mitis au 418 775-8808.**

Informations pour les autres services de transports collectifs vers Rimouski : Entre les municipalités de St-Fabien/Rimouski et Esprit-Saint/Rimouski, cliquez [ICI](#). Transport en commun par autobus de la Ville de Rimouski, cliquez [ICI](#). Transport Taxibus et Inter-Taxibus, cliquez [ICI](#).

Pour cliquer sur les [ICI](#) vous devez consulter cet article sur le site : <http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php>

Tous les citoyens seront invités à une **rencontre publique d'information et de promotion mercredi le 28 septembre à 19h30** (durée 45 minutes) à la salle Communautaire Régis-Saint-Laurent. Nous répondrons à vos questions. Des billets gratuits seront distribués.

Vous pouvez aussi obtenir immédiatement des billets d'essai gratuits en consultant l'affiche « Le transport collectif, j'en profite ».

Nous vous invitons à profiter de ce service et à formuler tous commentaires ou suggestions d'améliorations au **TAC de La Mitis au 418 775-8808**.

André Lévesque, conseiller municipal et responsable du dossier Transport collectif

ACEF DU GRAND-PORTAGE



L'ACEF du Grand-Portage a été mandaté pour livrer le programme de remplacement des réfrigérateurs énergivores auprès des ménages à faible revenu d'Hydro-Québec sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent. Par ce programme, un ménage à faible revenu

peut faire remplacer son réfrigérateur de plus de 15 ans, fonctionnel et branché par un appareil Energy Star neuf moyennant un coût minime. Pour être admissible, la personne participante doit se qualifier comme faisant partie d'un ménage à faible revenu. De plus, elle doit être titulaire de son compte d'électricité (sauf HLM, Coop et OBNL). L'ACEF du Grand-Portage invite les citoyens du territoire intéressé par ce programme à téléphoner pour en savoir davantage au 1-866-762-0269.



COMPOSTAGE

PROCUREZ-VOUS UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE À LA MRC POUR 30 \$ INCLUANT UNE FORMATION (OBLIGATOIRE) ET LE GUIDE « LE COMPOSTAGE FACILITÉ »



RIMOUSKI

Hôtel de Ville
(205, ave Cathédrale)

- 7 SEPTEMBRE 2011, 19 h
- 27 SEPTEMBRE 2011, 19 h

ST-ANACLET

Centre communautaire
(3, rue du Principale Ouest)

- 22 SEPTEMBRE 2011, 19 h

ST-MARCELLIN

Centre paroissial
(4, route de l'Église)

- 4 OCTOBRE 2011, 19 h

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Nom: _____
 Adresse: _____
 No. Tél.: _____ Date retenue: _____

POUR VOUS INSCRIRE
 COMPLÉTER ET RETOURNER CE
 COUPON. SI VOUS DÉSIREZ UN
 COMPOSTEUR, JOINDRE VOTRE
 PAIEMENT DE 30 \$ À:
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
 23, de l'Évêché O., bur. 200
 Rimouski (Qc) G5L 4H4

POUR INFORMATION:
118 725-2222



CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Septembre est déjà là, le bureau du presbytère sera ouvert les après-midis du lundi, mercredi et vendredi, c'est dire que dès le mercredi 7 septembre vous pourrez passer faire vos affaires au presbytère où une de nos bénévoles vous répondra.

Les capitations sont entrées régulièrement, 18 845 \$ à la fin du mois de juillet, nous sommes reconnaissants de votre participation consciente, pour la sauvegarde de l'église, sans vous, sans votre foi chrétienne ce serait bien difficile de garder l'église ouverte. Nous demeurons à la recherche de moyens qui aideraient au financement des réparations.

La réparation du toit de l'église est chose faite au coût de 2 415.22 \$, un prix dont nous sommes satisfaits.

Nous soumettrons le remplacement des briques à un contracteur sous peu pour les murs du transept sud et le mur nord du corridor entre l'église et la salle Réal-Lamontagne. Les vieilles souches près du chemin conduisant de l'église au presbytère sont enlevées et de la poussière de pierre a été étendue sur toute la longueur pour permettre une meilleure circulation et aider au déneigement durant l'hiver.

Nous devons un grand merci au Comité d'embellissement pour les splendides parterres et vases aux abords de l'église et du presbytère, du beau travail de l'horticultrice, Marie-Paule Levesque.

De plus, la Fabrique vous rappelle que vous pouvez en tout temps faire vos pré-arrangements funéraires pour les services religieux, un emplacement au cimetière et la location de la salle Réal-Lamontagne pour une réception en faisant un dépôt au presbytère avec un formulaire légal complété selon vos choix et signé par vous et les représentants de la Fabrique.

Également, les Monuments BSL offrent aux personnes intéressées, le nettoyage, le redressement ou le lettrage du monument d'un proche dans le cimetière de Saint-Anaclet. Ils offrent des prix spéciaux et des redevances pour chaque contrat signé (à discuter).

Il y aura un dîner au profit de la Fabrique le 16 octobre. Vous serez donc invité et sollicité pour **acheter vos billets pour ce dîner du 16 octobre où il y aura une messe de secteur à St-Anaclet.** Nous vous accueillerons avec joie.

Gervaise Gagné, v.p. de l'Assemblée de la Fabrique

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

La rentrée scolaire sonne déjà à nos portes ainsi que les nouvelles activités automnales.

La bibliothèque est donc fière de vous présenter la programmation d'automne en espérant que plusieurs d'entre vous y participeront.

Des clubs de lecture sont mis sur pied, des activités sur différents thèmes tel : Moyen-âge, Halloween et Noël. Pour en connaître davantage, passez chercher un dépliant à la bibliothèque.

De plus, cet été, la bibliothèque a fait le plein de nouveautés, plus de 40 nouveaux ouvrages sont mis à votre disposition pour un automne rempli d'aventures. Venez nous rencontrer !

N.B : Nous sommes à la recherche de bénévoles pour l'année 2011-2012, ainsi que de membres pour siéger au C.A. (réunion 3 à 4 fois par année) Merci !

Heures d'ouverture

Mardi : 19 h à 20 h 30

Mercredi : 19 h à 20 h 30

Jeudi : 14 h à 16 h

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque,
418 723-1747

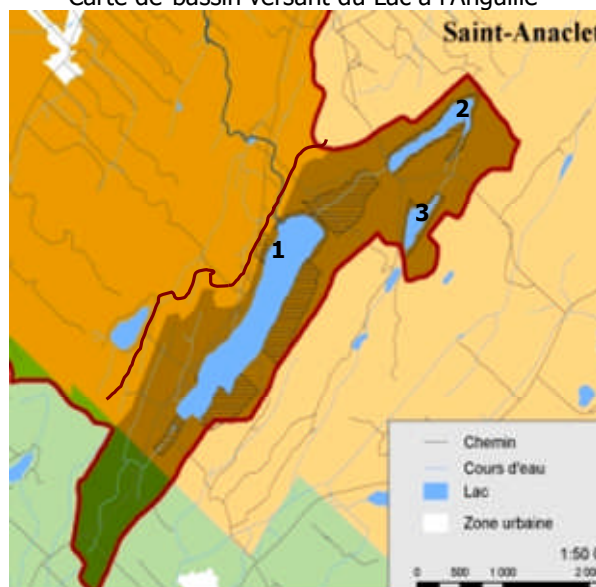
Contact page 7

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



3 FRÈRES D'EAU LES LACS BLANC, DESROSIERS ET À L'ANGUILLE

Carte de bassin versant du Lac à l'Anguille



1. Lac à l'Anguille 2. Lac Desrosiers 3. Lac Blanc

Le bassin versant du lac à l'Anguille comprend 3 lacs : à l'Anguille (98ha), Desrosiers (18ha) et Blanc (8ha).

Les 2 petits frères soit les lacs Desrosiers et Blanc ont un impact positif très important sur le grand frère le lac à l'Anguille. En effet ces 2 lacs sont situés en amont du lac à l'Anguille et leurs bassins versants dont les bandes riveraines sont entièrement sous couvert forestier. Leur eau qui est actuellement de bonne qualité, avec un apport de phosphore minimal, se déversent dans le plus important tributaire, la charge est du lac à l'Anguille.

Au lac à l'Anguille, la partie nord riveraine est urbanisée, la charge Ouest et la charge Ferme drainent des bassins de terre agricole. L'occupation de ces territoires dans le bassin versant a un impact important sur la dégradation de la qualité de l'eau. L'apport en phosphore en trop grande quantité est responsable de la prolifération excessive des algues bleu-vert. Toutes les actions prévues dans le projet pilote de restauration devront être réalisées pour réduire les impacts de l'occupation du territoire du bassin versant.

Maintenir la bonne qualité de l'eau des 2 petits frères, les lacs Blanc et Desrosiers, fait aussi partie des actions du Projet pilote de restauration du lac à l'Anguille.

André Lévesque, président 418 722-9637



Four à chaux à Neigette : inauguration dimanche le 18 septembre

En 2010, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a versé une subvention et mandaté la Corporation du patrimoine pour coordonner un projet de mise en valeur du site du four à chaux à Neigette. La MRC a complété le financement du projet d'environ 30 000 \$, la Municipalité et la Corporation du patrimoine ont oeuvré à sa réalisation. Une équipe d'archéologues a effectué des fouilles afin d'examiner les vestiges de ce four construit vers 1860 et opéré jusqu'en 1920. Les fouilles ont permis de délimiter le site du four et de dégager sa structure toujours en excellent état de préservation. Nous avons installé un panneau d'interprétation près du four afin d'expliquer l'utilité de cette rare construction.

Les partenaires du projet de mise en valeur du four à chaux se joignent à la Corporation du patrimoine pour vous inviter à une activité d'inauguration. Après une brève cérémonie et des explications par les archéologues de leurs découvertes, nous avons prévu une randonnée pédestre d'environ 5 kilomètres dans le sentier national qui traverse la passerelle au dessus de la chute Neigette.

- **Quand : dimanche le 18 septembre à 13 heures**
- **Où :** le long de la route du Fourneau-à-Chaux, à proximité de la chute Neigette, à partir du stationnement du Sentier national
- **Trajet :** du village de St-Anaclet, coin Principale et route Neigette, faire 7 kilomètres sur la route Neigette, tourner à gauche à l'intersection à Neigette, faire 3 kilomètres vers l'Est sur le rang 1 Neigette, tourner à droite sur la route du Fourneau-à-Chaux et faire 1 kilomètre.
Suivre les **indications Chute Neigette** et *Google Maps* vous y conduira avec les mots «Saint-Anaclet Neigette».
- **Rassemblement :** au stationnement de la chute Neigette, à l'entrée du Sentier national à **13h00**
- **Inauguration :** brève intervention des partenaires du projet, dévoilement du panneau d'interprétation et explications des archéologues
- **Randonnée pédestre** d'environ 5 kilomètres (prévoir 2 heures) dans le Sentier national jusqu'au belvédère de deltaplane et retour au point de départ. Apportez jumelles, appareil photos, bouteille d'eau et chaussure de marche.
(<http://www.bassaintlaurent.ca/fr/entreprise/sentier-national-troncon-chute-neigette-mont-comi>)

Nous vous attendons en grand nombre pour cette activité automnale.

Une invitation de la **Corporation du patrimoine**
et des partenaires de la mise en valeur du four à chaux (MCCCF, MRC, Municipalité)
patrimoine-anaclet@hotmail.com

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Retour sur la saison 2011



Quelques changements ont eu lieu au jardin cette année. Tout d'abord, l'endroit pour le compost est à présent au fond du jardin.

Aussi, le cabanon permettant aux locateurs d'un jardinet de ranger leurs outils est enfin terminé! Une clé sera remise à tous ceux qui louent un jardinet.

Informations aux jardiniers :

Cet été, nous avons constaté que les mauvaises herbes étaient très coriaces et l'aménagement du jardin tel qu'il est présentement, ne permet pas la circulation d'un petit tracteur pour rotoculter les jardinets en début d'année. C'est pourquoi, après que les jardins auront été vidés (avant la deuxième fin de semaine d'octobre), nous réaménagerons quelque peu les jardinets afin de permettre une meilleure circulation des usagers et un rotocultage annuel. Nous tenons à assurer tous les locateurs de jardinets que nous respecterons le plus possible les anciens emplacements. Ces changements sont dans le but de mieux contrôler les mauvaises herbes.

Nous tenons également à vous aviser qu'un espace sera prévu pour ceux et celles qui désirent conserver leurs vivaces pendant le réaménagement. Ceux que cela intéresse peuvent communiquer avec Gervaise Gagné au 418 722-8832 ou nous écrire au jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

Rédigé par Edith Jolicoeur, secrétaire-trésorière

jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

Contact page 9

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Avec l'automne à nos portes, le comité d'embellissement terminera bientôt ses activités.

Le 6 août dernier a eu lieu le jugement du concours Maisons fleuries. Les 2 juges, mesdames Marie-Claude Mongeon et Nancy Thibault ont jugé pas moins de 46 propriétés dans nos 6 différentes catégories.

Le 27 septembre prochain à 19 heures, au Centre communautaire Régis-St-Laurent aura lieu une soirée pour le dévoilement des gagnants du concours Maisons fleuries. À cette occasion, monsieur Alain Lévesque de Services O Jardin et membre du comité, donnera une conférence sur les travaux d'automne, la taille des végétaux, la protection hivernale. Il sera disponible pour répondre à vos questions. Suivra ensuite la remise de prix du concours Maisons fleuries. Également, nous présenterons une sélection de photos de notre fleur emblème la Rudbeckie, afin de promouvoir la plantation de cette fleur dans vos aménagements. Cette activité terminera notre saison. Nous vous attendons en grand nombre.



En terminant, le comité, dans les prochains mois, se penchera sur les activités de l'an prochain, puisque le comité soulignera de façon particulière ses 25 ans d'existence.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

ORGANISMES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20 500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE ST-ANACLET

À TOUS LES PARENTS.

Déjà septembre à nos portes. En juin, je vous avais lancé une invitation à inscrire vos enfants pour la formation à la vie chrétienne. Il est toujours temps de s'inscrire pour la formation débutant début octobre. Votre enfant doit être baptisé. Vous pouvez l'inscrire en téléphonant au 418 723-9430. Laissez votre message sur le répondeur en mon absence et je vous contacterai. Pour les enfants ayant déjà suivi un parcours en 2010-2011, à la paroisse de St-Anaclet, ils sont inscrits. Nous vous contacterons en septembre pour la rencontre de parents et le début des cours. Pour les nouveaux arrivants mais dont les enfants ont déjà fait un parcours, contactez-moi au même numéro. Également, nous sommes à la recherche de bénévoles pour être catéchètes. Présentement, il y a 3 groupes dont les parcours sont débutés qui n'ont pas de catéchètes et j'ai une catéchète pour 1 groupe, pour ceux qui vont débiter le premier parcours en septembre. Je fais appel à vous pour trouver des personnes disponibles pour transmettre leur foi aux jeunes de St-Anaclet. Du support et de la formation sont offerts. Contactez-moi.

Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne

Paroisse St-Anaclet

LES CHEVALIERS DE COLOMB

Invitation au déjeuner des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet

C'est avec plaisir que les Chevaliers de Colomb de St-Anaclet vous invitent tous, frères chevaliers, amis, gens d'ici et d'ailleurs à notre déjeuner familial annuel.

Celui-ci aura lieu le dimanche 25 septembre 2011.

Au Centre communautaire de l'endroit.

Il débutera à 8 h pour se terminer à 12 h 30.

Le coût est de 7 \$/adulte

- 3 \$/ enfant de 6 à 12 ans inclus
- Gratuit de 0 à 5 ans inclus

C'est avec joie que nous vous accueillerons à cette activité fraternelle dans notre communauté.

Des billets seront en vente à partir du début de septembre 2011.

Contactez : Michel Proulx : 723-4358

Raymond Fournier : 722-4796

Réal St-Laurent : 723-2810

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Pavillon L'Héritage est la propriété du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette dont la mission est de promouvoir la qualité de vie et l'autonomie des aînés et aînées, de briser leur isolement en suscitant et en développant des projets innovateurs et en rendant plus accessible l'information nécessaire à leur bien-être.



Les activités organisées par le Centre et le Pavillon sont accessibles à la population de 50 ans et plus. Vous avez le goût d'assister à une conférence, de rencontrer des gens dynamiques, de vous amuser, n'hésitez pas, apportez votre bonne humeur, on vous attend.

Il est maintenant temps pour les membres du Centre de procéder au renouvellement de leur carte de membre pour l'année 2011-2012 au coût de 12 \$. Les personnes déjà inscrites sur notre liste d'attente doivent également renouveler leur carte afin que leur demande de logement demeure valide.

Dans le but de bonifier sa liste d'attente, le Pavillon L'Héritage invite les personnes âgées de 70 ans et plus, autonomes ou en légère perte d'autonomie à soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'un logement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087 ou par courriel : pavillonlheritage@c gocable.ca

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le club des 50 ans et plus de Saint-Anaclet recommencera ses activités au cours du mois de septembre en vous invitant à une **épluchette de blé d'inde** ce 2 septembre au Centre communautaire à 11 h 30. Amenez vos amis, enfants et petits-enfants. Blé d'inde, hot dog et breuvage à volonté vous seront servis au prix populaire de 6 \$ pour les adultes et 3 \$ pour les moins de douze ans.

Viactive recommencera ses activités tous les lundis à 9 h 30 à la salle du Pavillon polyvalent et ce, à compter du 19 septembre. S'informer auprès de Lucille Gagné au 418 723-5595 et Jacqueline Levesque au 418 724-7076.

Les **quilles sur la Wii** auront lieu tous les jeudis à 13 heures à compter du 22 septembre au centre communautaire. S'informer auprès de Jean-Guy Lavoie au 418 723-9656.



La **pétanque** recevra les inscriptions le 13 septembre à 19 heures au Centre communautaire et ses activités auront lieu tous les mardis à 19 heures à compter du 20 septembre. S'informer auprès de Lise Brillant 418 723-5670.

Toutes ces activités sont offertes à toutes les personnes de plus de 50 ans et le but premier est le plaisir, le divertissement et la mise en forme.

Vieillir ensemble, ce n'est pas ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années. (Jacques Salomé)

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes situé au 318, rue Principale Ouest ouvrira ses portes le 12 septembre prochain. Voici l'horaire du local : du lundi au jeudi inclusivement de 18 h à 22 h. Il sera fermé lors des journées fériées.



GARDIENS AVERTIS



Les jeunes de 11 ans et plus désireux de suivre une formation de gardiens avertis sont invités à communiquer avec Carl au 418 725-5389 pour donner leur nom.

LA FÊTE DE LA FAMILLE EN SABBATIQUE

Les événements sont comme les individus et nécessitent parfois une période de réflexion et de recul. C'est le cas cette année pour la fête de la Famille.

Différents événements ont mené à cette décision, dont :

- L'absence de partenaires importants
- La lourdeur du calendrier d'activité pour les prochaines semaines.

Soyez assurés qu'il est dans notre intention de remettre cette activité au programme l'an prochain et que nous cherchons dès maintenant à en renouveler l'image.

Le comité organisateur

FESTIVAL DE LA MARCHÉ DANS LE TRONÇON PARC DU MONT-COMI /CHUTE NEIGETTE ET ST-GABRIEL

Une grande marche se tiendra dans le Sentier national reliant St-Gabriel à la Chute Neigette le dimanche 25 septembre. Un autobus amènera les gens gratuitement du parc du Mont-Comi au chemin des Écorchis pour ceux qui veulent faire la moitié du parcours et à la chute Neigette pour ceux qui veulent faire le parcours en entier de 12.9 km. Donc, les personnes désireuses de participer à cette activité devront se rendre au Mont-Comi par leur propre moyen car à l'arrivée de la marche, il n'y a pas de transport.

Le départ de l'autobus en direction de la chute Neigette est prévu pour 9 h 15. De plus, le comité du sentier procédera à l'inauguration du nouveau tronçon Mont-Comi à St-Gabriel. Il vous sera possible de parcourir ce nouveau parcours lors de cette journée.

OFFRE D'EMPLOI

Je suis à la recherche de deux étudiants(es) qui désirent travailler au local des jeunes à temps partiel en soirée et ce, dès le 12 septembre à titre d'animateur. Les postes consistent à faire de l'animation et de la surveillance auprès des jeunes qui fréquentent le local. Pour en savoir plus sur ces deux postes à combler, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet automne au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 10 semaines débutera le 19 septembre.

L'horaire de cette activité est la suivante : tous les lundis et mercredis de 19 h 30 et 20 h 30 et le coût est fixé à 40 \$.

L'entraîneur est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobie.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

MARCHÉ AUX PUCES AUTOMNAL

Et oui! à la demande générale il y aura un marché aux puces cet automne. Il se tiendra le samedi 24 septembre de 9 h à 16 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent. Il est maintenant temps pour les résidents de la municipalité de réserver vos tables. Le coût pour chacune d'elles est de 10 \$. Pour les gens qui ne résident pas dans notre localité, je prendrai les réservations dès le 12 septembre.

Pour plus d'info, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet procédera à son 25^e souper et remise des trophées le samedi 17 septembre 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Le menu est assuré par Méchoui Guy Chouinard et l'animation pour la soirée dansante avec Valérie Brisson. En plus, il y aura la présence de la mascotte de l'Océanic, Louky et du magicien Jean-François Boucher-Otis. Tirage de plusieurs prix de présence. Le coût du billet est de 14 \$ pour les 13 ans et plus, 6 \$ pour les 6-12 ans. Les billets sont disponibles auprès des joueurs et à l'entrée.



Les séries de fin saison se poursuivront dans la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet. En 1/8 de finale, Bois Franc Expert a écarté CarrXpert Jacques Lévesque 3 à 1. En ¼ de finale, Plomberie de l'Est l'emporte 3 à 0 contre Entreprises Forestières 5 Y, Cantine A.S.L. 3 à 1 sur Bois Franc Expert, Miralis 3 à 2 contre Alignement PMM et Déneigement Gilles-Voyer 3 à 2 sur Gouttières Anaclet. Les ½ finales 4 de 7 se poursuivent depuis le 17 août et le début de la finale le 31 août.

Gaétan Pelletier, secrétaire

LES TRACTEURS ROSES

Toute la population de Saint-Anaclet et des environs est invitée à venir assister à une exposition de tracteurs et machineries agricoles antiques qui se déroulera dans la cour de la mairie ainsi que sur la patinoire de St-Anaclet. Cette activité aura lieu le 3 septembre prochain (ou le 4 si la température ne convient pas). Le tout débutera avec l'inscription des exposants dès 8 h 30, suivi d'une parade dans différentes rues de la municipalité de 11 h à 12 h. Par la suite, les exposants prendront place à leur emplacement respectif pour accueillir les visiteurs qui auront jusqu'à 16 h pour voter sur la pièce exposée qu'ils préfèrent.

Un service de restauration, de rafraîchissement et de bar sera disponible sur le site toute la journée.

VEUILLEZ NOTER QUE CETTE ACTIVITÉ EST GRATUITE ET QUE TOUS LES DONS ET PROFITS DU RESTAURANT ET DU BAR AINSI QUE DE LA VENTE DES CHANDAILS SERONT VERSÉS EN TOTALITÉ À LA FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QUÉBEC.

Toutes les personnes qui feront un don lors de cette journée seront admissibles à plusieurs prix de présence d'une valeur variant de 30 \$ à 400 \$.

Vous voulez venir exposer ou désirez plus d'info sur cette activité, communiquez avec Carl au 418 725-5389 ou Yvan au 418 724-4744.

BIENVENUE À TOUS ET SOYEZ GÉNÉREUX S.V.P. POUR LA CAUSE.

CLUB DE SOCCER LES DRAGONS DE ST-ANACLET

La saison de soccer des Dragons de Saint-Anaclet a pris fin lors de la soirée méritas qui eut lieu le 25 août dernier au Centre communautaire Régis St-Laurent. Les joueurs des dix équipes du Club – ce qui signifie un nombre record de 165 joueurs - ont reçu une médaille pour leur participation. Ceux s'étant le plus démarqués dans une des quatre catégories suivantes ont été récompensés en recevant un certificat d'honneur : joueur ayant le meilleur esprit sportif, joueur ayant démontré le plus de persévérance, joueur s'étant le plus amélioré et joueur étant le plus utile à son équipe.

Plusieurs performances extraordinaires ont marqué l'été 2011 des Dragons : L'équipe U-16 F avait surpris tout le monde à la Coupe du Président en battant Amqui en quart-de-finale. Les filles ont quelques semaines plus tard remporté le Tournoi Yves Potvin de Rimouski. La saison s'est bien terminée pour les Dragons U-12 et les Dragons U-14 qui ont tous deux gagné la « Coupe du Monde » de Mont-Joli le 18 août dernier. Dans la catégorie U-10, l'équipe U-9 élite « Pharmacie Alain Thibault » formée de joueurs de notre club et de celui de Ste-Luce a connu tout un été. En effet, ils ont gagné la médaille d'or au Tournoi de Rivière-du-Loup ainsi qu'au Tournoi de Cap-Rouge suite à une victoire de 2 à 1 en finale contre le Fury de Rimouski. L'équipe U-10 récréative envoyée à Rivière-du-Loup était pour sa part revenue avec la médaille de bronze alors que l'équipe U-12 a gagné la médaille d'argent au Tournoi de Matane.



Les Dragons U-12 au Tournoi de Matane

Le club Les Dragons a poursuivi son initiative de l'an dernier en récompensant l'entraîneur et l'arbitre qui se sont le plus démarqués des autres. Noémie Garon a été reconnue « entraîneuse par excellence 2011 » grâce entre autres à son travail acharné et sa passion pour l'enseignement du soccer. Noémie est de plus grandement appréciée par les jeunes et leurs parents. Quant à l'« arbitre par excellence 2011 », Léo-Pierre Côté s'est mérité l'honneur, lui qui est toujours ponctuel aux matchs et qui démontre une belle connaissance des règles de jeu.

J'en profite pour souhaiter à tous et à toute une belle rentrée scolaire!

Tommy Castonguay, coordonnateur

Le transport collectif j'en profite!



Demandez vos
billets d'essai
gratuits

www.crebsl.org/transport

QUANTITÉS LIMITÉES



SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE
RIMOUSKI (CITÉBUS – TAXIBUS)
418-723-5555

TRANSPORT COLLECTIF DE LA
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
418-724-5154

TRANSPORT COLLECTIF ENTRE LA MITIS ET
RIMOUSKI-NEIGETTE (TAC DE LA MITIS)
418-775-8808



Cette campagne est rendue possible grâce à la participation de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent via le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du ministère des Transports.